

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 janvier 2009

LOGEMENT ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION - (n° 1207)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 919

présenté par

M. Gosnat, M. Muzeau, Mme Amiable, M. Chassaigne, M. Asensi, M. Bocquet,
M. Braouezec, M. Brard, Mme Buffet, M. Candelier, M. Desallangre, M. Dolez,
Mme Fraysse, M. Gerin, M. Gremetz, M. Lecoq, M. Daniel Paul,
M. Sandrier et M. Vaxès

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 24, insérer l'article suivant :**

Le 3° de l'article L. 642-10 du code de la construction et de l'habitation est supprimé.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement souhaitent favoriser les procédures de réquisition en supprimant le recours à la possibilité pour le propriétaire d'échapper à la procédure en présentant un simple projet d'aménagement de son bien.